

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE LA CAISSE DESJARDINS THÉRÈSE-DE BLAINVILLE, TENUE EN MODE VIRTUEL LE MARDI 28 MARS 2023, À 18 H 30

Présences physiques pour la tenue de la vidéoconférence :

Louise Fillion, présidente

Ginette Auger, secrétaire

Benoît Fortier, membre du comité Mise en candidature

Mireille Langlois, présidente comité Responsabilité sociale et coopération

Joé Bélanger, directeur général

Silvie Désaulniers, directrice Communications et marketing

Julie Prud'homme, adjointe à la direction générale

Guy Villeneuve, directeur Soutien à la direction générale et ressources humaines

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

La présidente du conseil d'administration de la Caisse, madame Louise Fillion, souhaite la bienvenue aux membres qui ont rejoint l'assemblée et procède à l'ouverture officielle de celle-ci à 18 h 33. Elle présente les collègues qui l'assistent dans le déroulement de l'assemblée et explique la procédure qui s'appliquera au mode virtuel et à la période de votation en ligne.

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

À l'invitation de la présidente, les membres présents prennent connaissance du message de bienvenue du président Guy Cormier, via un enregistrement vidéo.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

La présidente invite la secrétaire d'assemblée, madame Ginette Auger, à présenter les règles, procédures et informations utiles pour participer à l'assemblée.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

La présidente recommande la nomination de Guy Villeneuve et Julie Villeneuve à ce titre, pour recueillir le résultat des votes.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité (100 %) de nommer Julie Prud'homme et Guy Villeneuve en tant que scrutateurs.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour par la secrétaire, madame Ginette Auger.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité (100 %) d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 29 mars 2022

Ce procès-verbal a été déposé sur le site Internet de la Caisse et rendu disponible avant l'assemblée; conséquemment, puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, la présidente mentionne qu'elle n'en fera pas la lecture.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité (100 %) d'adopter le procès-verbal de l'AGA du 29 mars 2022 tel que déposé.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Avant de présenter son rapport, la présidente du CA présente ses collègues membres du conseil d'administration.

La présidente aborde les principales fiertés qui l'animent devant les réalisations et les résultats présentés par la Caisse pour son exercice financier 2022. Dont le rôle socioéconomique important de la Caisse, la modernisation de son écosystème technologique, son engagement et sa solidarité envers ses membres et sa collectivité, ainsi que les actions porteuses et legs laissés à notre communauté dans le cadre du Centenaire de la Caisse.

« La jeunesse est une priorité pour Desjardins et pour votre Caisse. Nous sommes persuadés que permettre à nos jeunes de prendre leur place et de se réaliser pleinement apportera des retombées positives et significatives à long terme pour notre société. Nous continuons donc d'appuyer de nombreux jeunes et nous sommes plus que jamais convaincus qu'un coup de pouce financier peut jouer un rôle décisif dans la poursuite de leurs études », a notamment expliqué la présidente, madame Louise Filion.

Dans son rapport, la présidente a aussi fièrement mentionné qu'une somme de 125 000 \$ a été investie en 2022, dans le cadre de son Centenaire, pour informer et partager notre histoire, agir pour le développement durable et soutenir des organismes communautaires qui améliorent la qualité de vie de nos concitoyens. En ce sens, elle a rappelé les différentes initiatives mises en place pour « partager la prospérité ».

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Pour l'exercice financier achevé le 31 décembre 2022, la présidente mentionne qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée; que tous les dépôts et prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent ; et que la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et services à des personnes visées par le Code de déontologie.

3.3 Rapport financier

Le directeur général, monsieur Joé Bélanger, invite les membres à visionner une brève capsule vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers. Il introduit par la suite une présentation vidéo des résultats financiers de notre Caisse pour l'exercice 2022. À la suite de ces présentations, le directeur général invite les membres à lui adresser leurs questions ou commentaires.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

À ce point-ci de l'assemblée, la présidente invite madame Mireille Langlois, présidente du comité Responsabilité sociale et Coopération, à livrer son rapport.

En 2022, la Caisse a remis un montant total de 435 991 \$ pour soutenir des initiatives porteuses, dans différents secteurs d'activités. Soit 336 403 \$ à partir du FADM et 99 588 \$ en dons et commandites.

La présidente du comité Responsabilité sociale et coopération fait état du Plan d'engagement et de proximité de la Caisse, ainsi que des 5 priorités d'investissement adoptées par le conseil d'administration de la Caisse qui s'en dégagent.

Le solde du FADM au 31 décembre 2022 s'élève à 1 599 000 \$. Les sommes disponibles à la réserve du FADM ne représentent pas une obligation de dépense. Le FADM est normé et les projets soumis doivent répondre aux priorités d'investissement de la Caisse. Madame Langlois invite les membres à consulter la Revue annuelle produite par la direction générale de la Caisse, qui présente le bilan détaillé de l'engagement de la Caisse dans sa communauté. Elle présente également les grandes lignes des principaux programmes en éducation financière et de finance solidaire que la Caisse offre à ses membres et au grand public, dont : la caisse scolaire, le programme Mes Finances Mes Choix, le Fonds du Grand Mouvement, le microcrédit Desjardins aux entreprises, ainsi que le programme Créavenir.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est donnée aux membres; ceux-ci sont invités à adresser leurs questions à la présidente d'assemblée, via la boîte de dialogue. Aucune question.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation sur la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) - VOTE EN DIFFÉRÉ

Pour introduire la présentation du projet de partage des excédents annuels, la présidente introduit une brève capsule vidéo portant sur la ristourne. Elle rappelle que toute la documentation de référence sur la ristourne est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande à la Caisse.

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres¹	9 569 k\$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	55 569 k\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	247 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	10 k\$
Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	65 395 k\$
Affectation au FADM	(463) k\$
Affectation à la RRE	(17 379) k\$
Affectation à la réserve générale	(47 553) k\$
Solde des excédents à répartir	0

Par la suite, le directeur général de la Caisse présente la recommandation du conseil d'administration pour la répartition proposée des excédents annuels qui totalisent 9 569 000 \$.

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			536 k\$
Épargne et placements		0,58	396 k\$
Fonds			207 k\$
Prêts et marges de crédit			996 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		559 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		289 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		676 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		39 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			3 698 k\$

Ristourne volume et ristourne produit (4 familles). 3 698 000 \$ de ristourne totale aux membres. Aucune question sur la présentation.

Sur une proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité (100 %) d'adopter le projet de répartition des excédents annuels qui sera soumise pour le vote en différé pendant les 4 prochains jours.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

En tant que présidente du conseil d'administration, tel que le prévoit la Loi, madame Louise Filion agit comme présidente d'élection. Madame Ginette Auger agit comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

La présidente invite monsieur Benoit Fortier à présenter la démarche du profil collectif enrichi à la Caisse. Celui-ci présente ensuite le rapport du comité de mise en candidature. Il rappelle que les membres s'attendent à ce que le conseil de leur Caisse soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s'assurer que la Caisse soit bien gérée. Les critères recherchés par le conseil d'administration ne sont pas obligatoires; il s'agit plutôt d'objectifs pour assurer la diversité et la complémentarité des administrateurs.

Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, monsieur Fortier rappelle que le conseil est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Gestion d'entreprise dans une moyenne ou grosse entreprise
- Expérience membre/client
- Domaine de l'éducation

5.2.3 Présentation des personnes candidates

La présidente d'élection présente les personnes candidates, soit messieurs Claude Charron et Pierre Simonet.

5.2.4 Élection par acclamation

Trois postes étaient à pourvoir au conseil d'administration cette année. Le nombre de candidatures étant inférieur au nombre de postes à combler, la présidente déclare élues par acclamation les personnes suivantes : messieurs Claude Charron et Pierre Simonet. Elle félicite les nouveaux élus.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et annonce des résultats

La présidente rappelle que les membres pourront visionner l'assemblée en différé et qu'ils pourront voter en différé sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

3 options sont disponibles pour voter : via AccèsD; sur la page d'accueil de la Caisse et sur la page d'accueil de www.desjardins.com Du NOUVEAU cette année : les membres qui le souhaitent pourront utiliser une borne de votation dans les 3 points de service de la Caisse au cours des 4 prochains jours, soit jusqu'au 1^{er} avril à 23 h 59. Jusqu'au moment du dévoilement, les résultats de vote demeurent confidentiels.

Les résultats du vote seront publiés sur le site Internet de la Caisse dans les 24 à 48 h suivant la période de votation. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle du 28 mars 2023.

Dans le cas où il y aurait un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée; cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des jours suivants.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

La présidente remercie les membres pour leur présence, félicite les administrateurs nouvellement élus et remercie l'équipe pour leur engagement envers les membres.

Fin de la rencontre à 19 h 55.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE **Proposition sur la répartition d'excédents annuels (ristournes)**

94,07 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

Les résultats ayant été publiés sur le site Internet de la caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 5 avril 2023.